



Études
littéraires

Études littéraires

Règles de gouvernance
et politique éditoriale



Sommaire

Introduction	1
Description et mission d' <i>Études littéraires</i>	1
Règles de gouvernance d' <i>Études littéraires</i>	3
La direction de la revue	3
L'équipe de rédaction principale	3
<i>L'équipe de production</i>	3
<i>Le comité de rédaction</i>	3
Le comité consultatif	4
Politique éditoriale d' <i>Études littéraires</i>	5
Équité, diversité et inclusion (EDI)	5
Conduite responsable et éthique en recherche	5
<i>Principes généraux</i>	5
<i>Allégations de manquement</i>	6
Les pilotes des dossiers	6
<i>La proposition d'un dossier</i>	6
<i>Le rôle des pilotes</i>	7
Les auteurs	7
<i>La soumission d'un article</i>	7
<i>Le processus d'évaluation</i>	8
<i>Le contrat de publication</i>	8
<i>Autoarchivage de la version acceptée sous licence CC-BY</i>	9
Les évaluateurs externes	9
<i>La sélection des évaluateurs externes</i>	9
<i>Le processus d'évaluation</i>	10
Liens utiles	11



Introduction

Description et mission d'*Études littéraires*

Fondée en 1968, la revue *Études littéraires* (issn : 0014-214X [imprimé] ; 1708-9069 [numérique]) se consacre à la publication, en français, des recherches menées en littérature générale tant au Canada qu'à l'international. Ses numéros, qui sont thématiques, s'organisent autour de 3 sections :

- un dossier formé d'« études », qui porte sur un auteur, une œuvre, une méthodologie ou un nouvel angle d'analyse ; ce dossier thématique est dirigé par un ou des pilotes (voir, ci-après : « Politique éditoriale d'*Études littéraires* : les pilotes des dossiers ») et contient 6 articles au minimum et 9 articles au maximum ;
- une section d'articles libres, désignée sous l'appellation « analyses », où les textes ne sont pas contraints par le sujet du dossier ; cette section contient un maximum de 3 articles par numéro ;
- et des « débats » où les avancées théoriques et les études originales récemment parues en volume sont l'enjeu d'une discussion entre l'auteur du livre et un spécialiste du domaine concerné.

Dotée de rigoureuses normes d'évaluation par les pairs, qui assurent sa portée scientifique, la revue est ouverte aux diverses approches théoriques et critiques et renseigne ses lecteurs sur les courants actuels de la recherche en littérature.

Publiée 3 fois l'an (hiver, été, automne), elle vise l'avancement et la diffusion des connaissances en littérature dans une perspective généraliste et multidisciplinaire, et au rayonnement des chercheurs et des jeunes chercheurs. Relevant du Département de littérature, théâtre et cinéma de l'Université Laval (Québec), *Études littéraires* se place également à l'avant-garde de la recherche et relaie, à ce titre, le travail des équipes de recherche innovantes du Québec, du Canada et de l'international.

Études littéraires n'impose aucun frais de publication (*Article processing charges* / APC) aux auteurs. Elle est publiée en version numérique sur la plateforme Érudit [<https://www.erudit.org/fr/revues/etudlitt/>] où tous ses numéros sont en libre accès à l'exception des trois derniers numéros parus réservés aux abonnés. Via la plateforme numérique Érudit, tous les articles qui paraissent dans *Études littéraires* ont un format (XML, XHTML et PDF), des métadonnées et un système d'identification (par adresse URI et DOI [*Digital object identifier*]) qui sont pérennes, selon les standards internationaux. De plus, dans

un même souci de conservation pérenne, la version numérique d'*Études littéraires* est archivée, via Érudit, avec Portico [<https://www.portico.org/>].

Le site Web d'*Études littéraires* [<https://etudes-litteraires.ulaval.ca/>], en plus de diffuser les nouvelles parutions et toutes les informations utiles aux auteurs et aux lecteurs, publie en exclusivité en ligne des « analyses » et des « débats » issus de numéros en préparation et prochainement publiés en version papier et numérique.

À chaque étape du processus éditorial, la revue *Études littéraires* s'appuie sur des règles de gouvernance et sur une politique éditoriale – ci-après présentées successivement – qui assurent la conformité de son fonctionnement avec les normes de la conduite responsable et éthique en recherche et en édition savante.



Règles de gouvernance d'*Études littéraires*

La direction de la revue

La revue *Études littéraires* est confiée à son directeur par le Département de littérature, théâtre et cinéma de l'Université Laval. Le mandat est d'une durée de quatre ans et est renouvelable. Afin d'assurer une continuité, l'ancien directeur de la revue est *de facto* membre du comité de rédaction pour le terme suivant son mandat de 4 ans.

Le professeur-chercheur à la direction de la revue constitue le pivot des trois structures de gouvernance interne, soit l'équipe de production et le comité de rédaction, qui composent l'équipe de rédaction principale, et le comité consultatif.

L'équipe de rédaction principale

L'équipe de production

L'équipe de rédaction principale d'*Études littéraires* se compose de l'équipe de production, pilotée par le directeur de la revue qui supervise l'ensemble des étapes de production des numéros (depuis la réception des articles jusqu'à leur publication, en passant par l'évaluation à l'externe, la révision, le montage graphique et la promotion) et les différents professionnels (secrétaire, réviseur, traducteur, graphiste et informaticien) impliqués dans le processus éditorial.

Le comité de rédaction

Le comité de rédaction, dont fait partie le directeur, se compose de 7 chercheurs universitaires en littérature. Sur les 7 membres du comité de rédaction, 5 au minimum doivent être professeurs réguliers dans une université canadienne, et au moins 1 doit provenir d'une université à l'étranger. La composition du comité, par la spécialité en littérature des chercheurs y siégeant, doit refléter la vocation généraliste et multidisciplinaire de la revue *Études littéraires*.

Les membres sont choisis selon leur domaine particulier de recherche, leur réputation scientifique et leur dynamisme en recherche, afin que soit couvert le plus grand nombre possible de domaines d'expertise et d'assurer un équilibre entre les membres du corps professoral de l'Université Laval et les membres d'autres universités canadiennes. Les

mandats sont d'une durée de 3 ans, avec option de renouvellement; les nouveaux membres sont choisis à la suggestion des membres du comité de rédaction et soumis à l'avis du comité consultatif (voir, ci-après: « Le comité consultatif »).

Sollicité régulièrement par la direction de la revue, le comité de rédaction a pour mandat de définir les orientations générales de la revue et de choisir les dossiers en fonction des propositions reçues. Il a aussi pour fonction d'évaluer en première ligne les articles soumis afin de déterminer si les textes sont suffisamment de qualité pour passer en évaluation par les pairs. À cette étape en particulier, mais également tout au long du processus éditorial, le comité de rédaction doit veiller à l'application des principes d'intégrité et d'éthique scientifiques; il s'appuie sur les « Principes de la conduite responsable en recherche » édictés par l'Université Laval [<https://www.ulaval.ca/conduite-responsable-et-ethique-en-recherche/bonnes-pratiques-en-recherche/principes-de-la-conduite-responsable-en-recherche>]. Le comité de rédaction est responsable de l'analyse et du traitement des allégations d'inconduites en recherche; le comité s'appuie sur la définition des « Manquements à la conduite responsable en recherche » établie par l'Université Laval [<https://www.ulaval.ca/conduite-responsable-et-ethique-en-recherche/signaler-un-manquement-a-la-conduite-responsable-en-recherche/manquements-a-la-conduite-responsable-en-recherche>]. Après analyse de la situation, le comité de rédaction se positionne en s'appuyant sur les lignes directrices établies par le Committee on Publication Ethics (COPE) [<https://publicationethics.org>].

Tout au long du processus éditorial, le comité de rédaction forme la dernière instance de décision, que ce soit, par exemple, dans le cas d'évaluations contradictoires, de versions finales insatisfaisantes ou de toute situation de nature litigieuse.

Le comité consultatif

Le comité consultatif est composé de 7 chercheurs universitaires en littérature. Les membres sont nommés pour un mandat de 3 ans qui est renouvelable; les nouveaux membres sont choisis à la suggestion du comité de rédaction. La provenance géographique des membres du comité est souple, ceci permettant d'atteindre une représentativité encore plus diversifiée de la vocation généraliste de la revue.

Le comité consultatif seconde le comité de rédaction et est consulté de manière *ad hoc* par la direction de la revue, à la suite d'une concertation du comité de rédaction. Le comité consultatif, dont le rôle et l'expertise sont essentiels au bon fonctionnement d'*Études littéraires*, est composé d'éminents chercheurs en littérature. Ceux-ci apportent au comité de rédaction leur appui et leurs conseils dans l'ensemble du processus éditorial, particulièrement dans le processus d'évaluation. Les membres du comité consultatif sont sollicités pour proposer des noms d'évaluateurs ou pour évaluer des articles ou des dossiers lorsque les sujets abordés cadrent exactement avec leur domaine d'expertise. Ils donnent également leur avis quant au choix de nouveaux membres du comité de rédaction.

Répartis au Canada et en Europe principalement, les membres du comité consultatif contribuent, somme toute, activement à la vocation scientifique de la revue.



Politique éditoriale d'*Études littéraires*

Équité, diversité et inclusion (EDI)

La revue *Études littéraires* souscrit aux principes de la charte « Dimensions : équité, diversité et inclusion (EDI) » établie par le gouvernement du Canada, avec l'appui des trois organismes fédéraux de financement de la recherche, soit le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) [https://www.nserc-crsng.gc.ca/NSERC-CRSNG/EDI-EDI/Dimensions-Charter_Dimensions-Charte_fra.asp]. Cette charte reconnaît que « l'équité, la diversité et l'inclusion enrichissent le milieu de la recherche, améliorent la qualité, la pertinence ainsi que les retombées de la recherche et donnent la chance à tous et à toutes de saisir les occasions qui se présentent ».

L'Université Laval, dont relève *Études littéraires*, a adhéré à la charte « Dimensions : équité, diversité et inclusion », s'engageant ainsi à promouvoir les avantages de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, sources de richesse, d'excellence et d'innovation en recherche [<https://www.ulaval.ca/equite-diversite-inclusion>].

Conduite responsable et éthique en recherche

Principes généraux

L'ensemble du processus éditorial d'*Études littéraires* s'appuie sur les principes de la conduite responsable et éthique en recherche tels que définis par l'Université Laval [<https://www.ulaval.ca/conduite-responsable-et-ethique-en-recherche/bonnes-pratiques-en-recherche/principes-de-la-conduite-responsable-en-recherche>]. Parmi ces principes, on retrouve, notamment :

- reconnaître toutes les contributions à une recherche ainsi que leurs auteurs ;
- veiller à posséder les connaissances et l'expertise nécessaires en fonction de la reconnaissance dans le domaine concerné, et agir en conséquence ;
- mener des recherches dans un esprit authentique de quête du savoir ou de création et dans le respect de la liberté universitaire ;

- traiter les données avec toute la rigueur nécessaire et selon les méthodes reconnues ;
- diffuser les résultats de la recherche et de création de manière responsable et en temps voulu ;
- examiner avec intégrité le travail d'autrui ;
- éviter les conflits d'intérêts ou, lorsqu'ils sont inévitables, les aborder d'une manière éthique.

Allégations de manquement

Tout manquement allégué aux principes de la conduite responsable et éthique en recherche doit être signalé à la direction de la revue *Études littéraires* (direction.revueel@lit.ulaval.ca), qui soumettra la question, pour fin d'analyse dans un cadre strictement confidentiel, au comité de rédaction ; *Études littéraires* s'appuie sur la liste des manquements établie par l'Université Laval [<https://www.ulaval.ca/conduite-responsable-et-ethique-en-recherche/signaler-un-manquement-a-la-conduite-responsable-en-recherche/manquements-a-la-conduite-responsable-en-recherche>].

Dans le cas d'un manquement avéré (par exemple, soumission ayant fait l'objet d'une publication – papier et/ou numérique – ailleurs, soumission d'un article déjà sous évaluation par une autre revue, plagiat) le comité de rédaction d'*Études littéraires* se positionne, selon le principe de la conduite responsable et éthique concerné, en appliquant les lignes directrices établies par le Committee on Publication Ethics (COPE) [<https://publicationethics.org/>], et en informe par courriel la personne à qui le manquement avéré est attribué.

Les pilotes des dossiers

La proposition d'un dossier

Chaque numéro d'*Études littéraires* est dirigé par un ou des pilotes – leur nombre n'est pas fixe, allant généralement de 1 à 3. Ceux-ci soumettent d'abord à la direction de la revue (direction.revueel@lit.ulaval.ca), pour évaluation par le comité de rédaction, un argumentaire (1 à 2 pages de texte environ) démontrant l'apport scientifique et la spécificité du thème qu'ils souhaitent développer dans un numéro d'*Études littéraires*. À cette étape, certains pilotes, qui ont fait un travail de sélection en amont, proposent déjà la liste d'auteurs et d'articles qu'ils suggèrent pour publication dans le dossier.

Lorsque la proposition de dossier est acceptée par le comité de rédaction, la direction de la revue, en collaboration avec le comité de rédaction, évalue s'il est pertinent, selon la sélection préalable d'articles par les pilotes, de lancer un appel à contributions pour le dossier. Les appels à contribution sont diffusés sur le site Web d'*Études littéraires* [<https://etudes-litteraires.ulaval.ca/>] de même que sur les sites de diffusion en littérature (généralistes et spécialisés, suivant la nature des dossiers).

Le rôle des pilotes

Le rôle des pilotes consiste à regrouper un ensemble d'articles cohérent, autour d'une thématique dont ils sont les spécialistes. En dirigeant un numéro, ils sont responsables :

- de l'organisation de la table des matières pour la section « études » ;
- de la rédaction du texte de « Présentation » ;
- de faire respecter la norme de la revue selon laquelle la section « études » doit contenir entre 6 et 9 articles ;
- et de s'assurer auprès des auteurs que leurs textes ne dépassent pas 15 pages.

Dans le cadre du processus éditorial, les pilotes doivent se montrer disponibles pour :

- répondre aux questions de l'équipe de production, que ce soit pour valider des points de fond, de forme, ou autres ;
- fournir à l'équipe de production (revueel@lit.ulaval.ca) une liste exhaustive de spécialistes et collaborateurs à qui l'avis de parution du numéro devra être envoyé ;
- le cas échéant, informer l'équipe de production (revueel@lit.ulaval.ca) lorsqu'un chercheur souhaite faire un compte rendu critique du numéro sous leur direction ; l'équipe de production se chargera alors de fournir au chercheur un accès gratuit à la version numérique du numéro diffusée sur la plateforme Érudit.

Les pilotes des dossiers cèdent au comité éditorial et à la direction toutes les étapes relatives à l'évaluation des articles, à la transmission des résultats aux auteurs, et à la validation des modifications apportées. De même, la composition du dossier au moment de son envoi à l'évaluation ne pourra être modifiée sans accord préalable des diverses instances éditoriales de la revue. Les considérations relatives à l'équilibre du sommaire, au nombre de pages, à la longueur des articles sont sous l'entière responsabilité des instances éditoriales de la revue.

Même si elle est consultée pour jeter un regard distancié sur certains points litigieux d'une évaluation, l'équipe des pilotes du dossier cède l'entière responsabilité des décisions finales à l'équipe éditoriale.

En somme, afin d'assurer la saine gestion de la revue *Études littéraires*, le rôle des pilotes des dossiers en est un de « direction scientifique ».

Les auteurs

La soumission d'un article

Les auteurs qui soumettent un article à *Études littéraires* pour les sections « études » et « analyses » doivent :

- le faire par l'entremise de la plateforme éditoriale numérique (Open Journal Systems) de la revue [<https://revues.ulaval.ca/ojs/index.php/etudes-litteraires/>] ;

- s'assurer que leur texte est conforme aux normes éditoriales d'*Études littéraires*, selon le protocole de rédaction présenté sur le site Web de la revue [<https://etudes-litteraires.ulaval.ca/pour-les-auteurs/protocole-de-redaction/>] ;
- inclure, à la fin de leur texte, un résumé (10-12 lignes environ) et une courte notice bibliographique (8 à 10 lignes environ).

Les auteurs désireux de soumettre un compte rendu critique (pour la section « débats ») doivent d'abord en faire la proposition à la direction de la revue (direction.revueel@lit.ulaval.ca). En cas d'acceptation de la proposition, la rédaction s'occupera d'obtenir la collaboration de l'auteur intéressé.

Le processus d'évaluation

Pour tous les articles soumis à *Études littéraires*, la direction de la revue, en collaboration avec le comité de rédaction, s'assure dans un premier temps que les textes sont suffisamment de qualité et soignés pour être soumis à l'évaluation, et qu'ils sont conformes aux principes d'intégrité et d'éthique scientifiques.

Les articles sont ensuite soumis au processus d'évaluation par les pairs et transmis à 2 évaluateurs externes. Cette évaluation se fait de manière anonyme. La durée prévue du processus d'évaluation – en moyenne 2 mois pour un article faisant partie d'un dossier, 1 mois pour un article en section « analyses » – peut être soumise à des variations le plus souvent hors de la maîtrise de l'équipe éditoriale. Lorsque le directeur reçoit les évaluations, il en fait un compte rendu à l'auteur sans révéler l'identité des évaluateurs. Il l'informe par le fait même de l'acceptation ou du refus de son article et, le cas échéant, des corrections souhaitées par les évaluateurs.

Un auteur dont l'article a été refusé pour publication au terme du processus d'évaluation et qui souhaiterait faire appel de la décision doit s'adresser à la direction de la revue (direction.revueel@lit.ulaval.ca), laquelle soumettra ensuite la question au comité de rédaction.

Le contrat de publication

Lorsqu'un auteur soumet un article à la revue *Études littéraires*, il doit d'abord signer une version abrégée du contrat de publication, qui lui sera transmise par courriel, par laquelle il affirme que son texte n'est pas sous évaluation dans une autre revue, qu'il n'a pas fait l'objet d'une publication antérieure (papier et/ou numérique) et qu'il n'a pas été retenu pour publication ultérieure. Lorsque l'auteur a signé cette version abrégée du contrat de publication, son texte est ensuite soumis au processus d'évaluation.

Pour les auteurs dont l'article est accepté pour publication, la version longue et complète du contrat de publication lui sera transmise par courriel pour signature avant l'envoi sous presse du numéro dans lequel paraîtra son article. Par ce contrat, l'auteur :

- affirme que son texte n'est pas sous évaluation dans une autre revue, qu'il n'a pas fait l'objet d'une publication (papier et/ou électronique) ailleurs et qu'il n'a pas été retenu pour publication ultérieure ;

- déclare que tous les contenus sont originaux, sous licence libre ou, à défaut, que les droits d'utilisation appropriés ont été obtenus auprès des titulaires des droits ;
- confère à la revue *Études littéraires* une licence exclusive et libre de redevance de publier son texte pour la première fois ;
- confère également à la revue *Études littéraires* une licence non exclusive perpétuelle et libre de redevance pour la reproduction, la réimpression et la diffusion, sous forme imprimée ou électronique, dans toutes les langues et pour tous les pays, de son texte ;
- s'engage à respecter un délai de 12 mois à partir de la date de mise en ligne de son article sur la plateforme Érudit avant de le diffuser sur sa page Web personnelle, dans un dépôt institutionnel ou un dépôt thématique. La revue exige que l'auteur utilise le fichier électronique qui correspond à la version publiée, formatée selon les normes visuelles de la revue *Études littéraires*.

Autoarchivage de la version acceptée sous licence CC-BY

Si les auteurs ont bénéficié d'une subvention accordée par un organisme de financement en vertu du Plan S (liste des organismes de financement adhérant au Plan S) pour rédiger le manuscrit, la revue les autorise à déposer, diffuser et communiquer la version acceptée du manuscrit sur un dépôt institutionnel en libre accès immédiat sous licence CC-BY 4.0.

Pour ce faire, l'auteur doit signer la Licence de reproduction dans le contexte d'une publication, prévue pour ces cas de figure, et la retourner au secrétariat de la revue.

Par ces contrats, la revue *Études littéraires* s'engage à :

- donner à l'auteur un accès gratuit à la version numérique de la livraison où paraît son article (URL sécurisée fournie par le secrétaire de la revue), valide un an au moment de sa parution.

L'auteur dont l'article a été accepté pour publication doit s'attendre à un délai moyen de 12 mois entre la soumission initiale de son article et sa publication.

Les évaluateurs externes

La sélection des évaluateurs externes

Les évaluateurs des articles, comme ceux des dossiers, sont choisis pour leur domaine de spécialité et leur réputation scientifique – après que la rédaction se soit assurée qu'ils pourront travailler librement, sans conflit d'intérêts, conformément aux lignes directrices établies par le Committee on Publication Ethics (COPE) [<https://publicationethics.org/competinginterests>]. Pour choisir les évaluateurs, le directeur établit une liste d'évaluateurs potentiels et la soumet aux membres du comité de rédaction qui proposent de 2 à 3 lecteurs. La direction peut également faire appel aux suggestions du comité consultatif.

La revue sollicite des spécialistes internationaux pour ses évaluations et bénéficie, le plus souvent, des avis exigeants de ses premiers choix d'évaluateurs (États-Unis, France, Canada, Angleterre, Italie, Suisse, Belgique, etc.).

Le processus d'évaluation

Les articles d'un dossier sont soumis à deux évaluateurs, qui jettent un regard à chacun des textes de même qu'à la cohérence d'ensemble. Les évaluateurs de dossiers bénéficient de deux mois pour lire et évaluer les dossiers, qui se composent de 6 à 9 articles. Le protocole d'évaluation des articles est à la double aveugle; tous les articles envoyés à l'évaluation sont anonymes, comme demeure aussi anonyme, pour les auteurs, l'identité des évaluateurs.

Les évaluateurs disposent d'une grille d'analyse où ils doivent, dans un premier temps, faire une évaluation détaillée de « l'ensemble » du dossier, en fonction des critères suivants :

- la cohérence et l'intérêt général du dossier ;
- la qualité scientifique des articles (justesse de l'information, rigueur de l'argumentation, originalité, contribution à la connaissance dans le domaine) ;
- et la qualité rédactionnelle.

Dans un deuxième temps, les évaluateurs doivent faire un rapport de lecture pour chacun des articles composant le dossier. À l'aide d'une grille, ils doivent déterminer plus précisément :

- si l'article apporte une contribution à la connaissance dans son domaine ;
- s'il est écrit correctement ;
- s'il est recommandé pour publication ;
- s'il n'est pas recommandé pour publication (dans ce cas, le refus de l'article doit être expliqué) ;
- si l'article est accepté pour publication sous condition de modifications, les corrections demandées doivent être indiquées aussi précisément que possible ; la revue se réserve ensuite le droit de soumettre l'article révisé à l'un des évaluateurs de la première version afin de valider les modifications.

L'évaluation des articles libres (« analyses ») suit ce même processus, dès réception de ceux-ci ; les experts ont, pour ce type d'articles, un mois pour rendre leur avis. S'il est accepté pour publication au terme de l'évaluation, l'article libre est intégré à la livraison en cours dès que sa préparation est achevée. Si le numéro en cours de production a déjà 3 articles pour la section « analyses » (le maximum d'articles publiés par numéro pour cette section), l'article libre sera intégré au numéro suivant.



Liens utiles

Revue Études littéraires

- Site Internet : <https://etudes-litteraires.ulaval.ca/>
- Pour consulter la revue sur la plateforme numérique Érudit : <https://www.erudit.org/fr/revues/etudlitt/>
- La revue sur Facebook : facebook.com/etudeslit

Équité, diversité et inclusion (EDI)

- Gouvernement du Canada : https://www.nserc-crsng.gc.ca/NSERC-CRSNG/EDI-EDI/Dimensions_Dimensions_fra.asp
- Université Laval : <https://www.ulaval.ca/equite-diversite-inclusion>

Conduite responsable et éthique en recherche et en édition savante

- Université Laval : <https://www.ulaval.ca/conduite-responsable-et-ethique-en-recherche>
- Committee on Publication Ethics (COPE) : <https://publicationethics.org>